

222C1402  
FR0000120222-FS0413

7 juin 2022

**Déclaration de franchissement de seuils (article 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**CNP ASSURANCES**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 juin 2022, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 3 juin 2022, les seuils de 90% du capital et 95% du capital et des droits de vote de la société CNP ASSURANCES et détenir indirectement, par l'intermédiaire de La Banque Postale, 671 412 118 actions CNP ASSURANCES représentant 1 102 450 838 droits de vote, soit 97,79% du capital et 98,56% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition par La Banque Postale d'actions CNP ASSURANCES dans le cadre de l'offre publique qu'elle a initiée<sup>2</sup>.

A cette occasion, La Banque Postale a franchi directement en hausse les mêmes seuils que ci-dessus.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 686 618 477 actions représentant 1 118 546 023 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>2</sup> Cf. notamment D&I 222C1368 du 3 juin 2022 et D&I 222C1398 du 7 juin 2022.